par la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris pour l'année 1765, *composé par M. Barberet, Médecin Penſionnaire de la ville de Bourg-en-Breſſe, ancien premier Médecin des Armées, Membre de l'Académie des Sciences de Dijon, & imprimé par ordre de la Société.* Paris, chez la veuve d'Houry, rue S^t^. Severin. 1766. vol. in-8°. de 162 pages.

L'Auteur, après avoir inutilement cherché dans les anciens Ecrivains les cauſes des maladies épidémiques des beſtiaux, eſt obligé de commencer par Bernard Ramazzini, qui le premier a expoſé la conſtitution épidémique des années 1690, 91, 92, 93 & 94. M. Barberet rapporte tout ce que cet Auteur en a dit, & continue l'hiſtoire de toutes les épidémies juſqu'en 1762. Il paſſe enſuite aux cauſes de ces maladies qui peuvent provenir ou de l'air ou des alimens, parmi leſquels on doit compter l'eau; il parle de ces cauſes en habile Phyſicien, & en Médecin éclairé, fait connaître les ſymptômes des différentes maladies qui attaquent les beſtiaux, & finit par indiquer les remedes dont il a éprouvé l'efficacité en pluſieurs cas. M. Barberet s'eſt particulierement étendu ſur le *clavin* ou *claveau* qu'il regarde comme une maladie variolique.

La Société R^e^. d'Agriculture de la Généralité de Paris, a ajouté au Mémoire de M. Barberet un grand nombre d'excellentes notes compoſées par un de ſes Membres qu'elle en avait chargé. Nous ferons mieux connaître cet ouvrage dans un de nos Journaux. Nous penſons que tous ceux qui élevent des troupeaux doivent ſe procurer ce livre qui leur ſera d'une grande utilité.

La Société perſuadée que dans toutes les Sciences Phyſiques, la connaiſſance des faits doit toujours précéder la Théorie, & qu'elle ſeule peut conduire à une pratique sûre, propoſe pour ſujet du prix de l'année 1766, qu'elle doit diſtribuer au mois de Juillet 1767, *l'Hiſtoire de toutes les maladies épidémiques des beſtiaux & des animaux de toute eſpèce, qui ſe trouvent décrites dans les Auteurs anciens & mod. celle des cauſes qui ont pu les produire, & des remedes qui ont paru les plus efficaces pour les combattre.* Le prix ſera de 1200 ^ff^. La Société deſire que les Auteurs ne bornent pas leurs recherches à celles des maladies qui ont été décrites dans les ouvrages de médecine, mais qu'ils raſſemblent auſſi celles dont il eſt fait mention dans les Hiſtoriens & même dans les Poëtes; qu'ils diſcutent ces deſcriptions, & qu'ils tâchent de les lier les unes aux autres, afin d'en former un Corps de Doctrine qui puiſſe éclairer ſur cette branche de l'économie ruſtique. Elle exhorte M. Barberet à étendre ſes recherches ſur cette matiere, & elle le verra concourir avec plaiſir à ce nouveau prix.

COMMERCE.

SUITE *des réflexions ſur le Commerce de la Compagnie des Indes Anglaiſes.*

POur chaque piece d'étoffe de ſoie d'Aſie, de toile de coton ou de mouſſeline portée dans ce Royaume, nous exportons une piece de nos propres Manufactures de valeur égale qui fait rentrer dans le Royaume à peu de choſe près autant d'argent que chaque piece d'étoffe a pu coûter dans l'Inde. Nous ne pourrions, ſans le ſecours de cette Compagnie, aſſortir aucune cargaiſon pour l'Eſpagne, le Portugal, l'Italie, les Villes Anſéatiques, la Cote d'Afrique ou l'Amérique. On ne révoquera pas non plus en doute que nous ne nous ſoyons conſidérablement enrichis par le moyen de pluſieurs branches de commerce lucratif que la Compagnie des Indes nous met en état de faire avec ſuccès. Il faut neanmoins avouer que nous avons fait beaucoup pour cette Compagnie; ſans le ſecours que lui a donné la Nation, elle n'aurait jamais triomphé des Français ſes rivaux dans la derniere guerre, ni ſoumis les Nabads qui cherchaient à l'anéantir dans le Bengal; enfin elle ne jouirait pas de cette paix honorable dont elle ſe glorifie aujourd'hui ſi hautement. Ces raiſons me font croire qu'il eſt du devoir de cette Compagnie de tranquilliſer la Nation ſur l'immenſe exportation d'eſpèces que fait la Compagnie qui nous cauſe aujourd'hui tant d'inquiétudes. La diſette d'argent qui ſe fait ſentir de jour en jour dans ce

Royaume devient un poids trop accablant pour ne pas exciter des mécontentemens dans le public; & nous travaillerons toujours ſans devenir plus riches ſi les retours des Indes en or ne ſont point équivalens, ou même ſupérieurs aux remiſes en argent qui ſe font en Aſie. Nous ne ſavons que trop malheureuſement pour nous que les loix ont taxé l'argent trop bas & plus bas qu'en France, en Hollande & dans d'autres Nations de l'Europe. Pourquoi ne remédieroit-on pas en même temps à cet inconvénient? Le Miniſtre qui prendrait ces choſes en conſidération, qui donnerait ſon attention à l'exportation des eſpèces, & ferait hauſſer le prix de l'argent en Angleterre juſqu'au taux où il eſt par-tout ailleurs en Europe, mériterait qu'on lui érigeât une ſtatue d'or, & que ſon nom fût en vénération chez la poſtérité la plus reculée.

SUITE *du dernier examen de l'utilité des Réglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

Si l'on ſe détermine enfin à abroger nos réglemens, on peut leur en ſubſtituer un ſeul qui ſoit ſimple & clair, & qui pût convenir à toutes les eſpèces de Fabriques. On pourrait le réduire à un petit nombre d'articles dont on va voir l'expoſé.

1°. Supprimer nos réglemens, ainſi que l'inſpection qui en eſt la ſuite.

2°. Permettre à tous les Fabricans de *mettre eux-mêmes l'inſcription* détaillée de la fabrication avec leur nom, ſurnom, &c. & leur laiſſer en même temps la liberté de n'avoir aucune marque s'ils le jugeaient à propos.

3°. Déclarer que les marchandiſes portant *inſcription*, ſeront connues ſous le nom de *marchandiſes garanties*, & les autres, ſous le nom de *marchandiſes ſans garantie.*

4°. Tout acheteur de *marchandiſes garanties* pourra avoir recours contre le vendeur, & le faire condamner par des Arbitres à des dédommagemens, lorſqu'elles ne ſeront point conformes *à la garantie.* Déclarer en même temps qu'on n'accordera aucun recours contre celui qui aura livré les marchandiſes ſans inſcriptions, c'eſt-à-dire, *ſans garantie*, ces marchandiſes formant une branche de commerce tout à fait libre & indépendante.

5°. Tout Fabricant convaincu d'avoir contrefait la marque d'un autre Fabricant, ſera condamné en une forte amende, & deſtitué de la qualité de Fabricant, non-ſeulement dans la claſſe où le délit aura été commis, mais encore lui prohiber l'entrée dans aucune autre claſſe, & le réduire à la condition d'Ouvrier le reſte de ſa vie.

6°. Enfin publier le préſent réglement dans toutes les parties du monde où nous avons un commerce ouvert; enjoindre aux Repréſentans la Nation d'y tenir la main, & de faire rendre brieve juſtice ſur la contravention relative aux *marchandiſes garanties.*

Ce réglement, comme on le voit, en accordant la plus grande liberté aux Fabricans, donne à l'acheteur des ſûretés dont il ſe ſervira quand il voudra. Une loi qui ſerait à la portée de tout le monde par ſa clarté, & qui n'eſt ſuſceptible d'aucune interprétation vague ou fauſſe, n'a pas beſoin de commentaire, le premier coup d'œil ſuffit pour embraſſer tout ſon enſemble, & en démontrer la ſolidité.

CHANGES.

J. 1766.	*Lundi* 14.	*Mar.* 15.	*Mer.* 16.
Amſterdam.	55 3 8e.	. . . .	55 3 8e. .
Londres. .	32.1 16e. à $\frac{1}{8}$	. . . .	32.1 16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg.	171 $\frac{1}{4}$ . .	. . . .	170 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$.
Madrid. .	15 4 6. .	. . . .	15 4 . .
Cadix. . .	15 1 6. .	. . . .	15 1 . .
Livourne. .	96 $\frac{1}{2}$ . .	. . . .	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.
Lyon Août.	$\frac{3}{4}$ pe. .	. . . .	$\frac{3}{4}$ pe. .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 6 Juillet 1766.*

Le Navire *l'Aimable Manon*, de 180 tonneaux, Capitaine *Moiſan*, eſt en charge dans ce Port pour la Guinée; & il ſe trouve auſſi en charge les Navires étrangers *le Saint Jean-Batiſte*, Capitaines *de la Torres*, pour le Ferol, & *les deux Demoiſelles*

Anna, Capitaine *Adriaan Thart*; pour Livourne.

DU HAVRE, *le* 10 *Juillet* 1766.

Les Navires *le Vigilant*, de 200 tonneaux, Capitaine *Alexandre Mouchel* du Havre; *le Marquis de la Pailleterie*, de 300 tonneaux, Capitaine *Hamel* du Havre; & *l'Etoile du Nord*, de 180 tonneaux, Capitaine *Vieillard* du Havre, ſont en charge dans ce Port; le premier pour la Martinique doit partir le 15 d'Août prochain; le ſecond pour le Cap doit partir auſſi le 15 d'Août; & le troiſième encore pour le Cap mettra à la voile à la fin de Juillet. Les perſonnes qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ces Navires pourront s'adreſſer pour le premier, à PARIS, à MM. Papelliers & Hebert; à ROUEN, à M. de Leſſard, rue Herbiere; au HAVRE, à MM. Mouchel beau-fils; pour le ſecond, à MM. Papelliers & Hebert; à ROUEN, à M. Pierre Ferray; au HAVRE, à MM. Mouchel & beau-fils; & pour le troiſiéme, au HAVRE, à M. Leroux.

Il ſe trouve auſſi en charge dans le même Port, & pour partir inceſſamment, les Navires étrangers *la Demoiſelle Ricka*, Capitaine *Ente Roulofs*; *la Demoiſelle Cecile*, Capitaine *Jooſt Jans*, deſtinés pour Hambourg; & *les Trois Freres*, Capitaine *Rinſes*, pour Amſterdam.

AVIS.

Le Capitaine *Gillot* commandant le Navire *l'Aimable Julie* arrivé au Havre, venant de Cette, a dépoſé dans les Magaſins des Fermes, faute de Reclamateurs, les Marchandiſes ſuivantes; ſçavoir M CM N°. 1. une caiſſe emballée contenant 40 bouteilles de pinte de vin muſcat peſant 200 *liv.*, chargée par *M. François Perié*, pour être délivrée à ſon ordre; D Q N°. 1 à 4, 4 barils d'huile d'olive emballés en toile, peſant 200 *liv.*; N°. 5; 1 baril d'olives peſant 110 *liv.*; N°. 6, un caiſſon de 6 pots d'anchois peſant 40 *liv.*; N°. 7, 1 caiſſe emballée contenant proviſions & peſant 85 *liv.* Ces quatre derniers articles chargés par *M. G. de Moutier*, pour compte & riſques &, à la conſignation de *M. le Marquis de Guitry*.

FINANCES.

QUESTION EXTRAITE DES PAPIERS ANGLAIS.

Pourquoi le même denier paraît un intérêt très-haut en Hollande, & au contraire très-bas en Angleterre.

LA Hollande n'a qu'un très-petit territoire, & ſa principale richeſſe conſiſte en arg^t. Les riches Hollandais ont très-peu ou même point d'autres biens que de l'argent, & par conſéquent il n'y a parmi eux de gens qui empruntent que ceux qui veulent employer cet argent dans le Commerce. Un Particulier riche, quand même il ſerait prodigue, ne peut avoir aucune occaſion d'emprunter; tant qu'il a de l'argent il l'emploie pour ſatisfaire ſes goûts, & quand il eſt dépenſé, il ne trouve ni crédit ni caution ſur lequel il puiſſe emprunter. On ne trouve donc point en Hollande d'argent à emprunter pour ſatisfaire à ſes caprices; & quant à ceux qui empruntent des ſommes pour les placer dans le Commerce, jamais ils ne voudront ni ne pourront en rendre un gros intérêt. Mais nous ſommes dans une ſituation bien différente en Angleterre. Le fonds principal de nos richeſſes, ce ſont nos terres; & ces fonds de terres doivent être toujours des occaſions d'emprunter, même pour ceux qui ne le font que pour des objets de plaiſir, ou pour rétablir leur fortune dérangée par leurs peres, & tout Propriétaire qui n'eſt point économe, ou qui ſuccede à un prodigue, eſt très-ſouvent obligé d'emprunter avant que d'être en état de prêter. Concluons delà que l'intérêt de l'argent doit toujours être plus haut en Angleterre qu'en Hollande, & que cela continuera juſqu'à ce que le total de la valeur de nos biens en argent excede le total de la valeur de nos biens en terres dans la même proportion où cela ſe trouve en Hollande; & par conſéquent, d'après cette ſeule différence de circonſtances, & ſans qu'il ſoit

besoin d'en donner d'autres raisons, trois pour cent doivent être regardés en Hollande comme un intérêt très-haut, & comme un intérêt très-modique en Angleterre.

RÉCAPITULATION

Des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats, avant & pendant le mois de Juin 1766.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Juin 1766. . . 13,645
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois 266

13,911

Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Juin 1766 . . 933
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois 46

979

Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Juin 1766 . . 7,737,164 ℔ 4 ß 8 d.
Montant des principaux de ceux convertis en contrats pendant led. mois . . 283,780

8,020,944 ℔ 4 ß 8 d.

RÉCAPITULATION

Des différens effets représentés & numérotés avant & pendant le mois de Juin 1766, *en exécution de l'Edit du mois de Decembre* 1764.

Nombre des effets représentés antérieurement au mois de Juin 1766, 638,045
Nombre des effets représentés pendant ledit mois 9,315

647,360

Montant des principaux des effets représentés antérieurement au mois de Juin 1766, . . 1,658,029,641 ℔ 9 ß 2 d.
Montant des principaux de ceux représentés pendant led. mois 20,878,530 6 3

1,678,908,171 ℔ 15 ß 5 d.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Issaly,	3e.	M.	18
Raynal,	10e.	P.	19
De Pigis,	11e.	R.	19
Clouet,	19e.	P.	19
De la Rue,	22e.	P.	19
Baroy,	27e.	M.	18
Guidy,	34e.	P.	18
Bardin,	39e.	M.	19
De Montal,	46e.	A.	19
Patu,	56e.	F.	18
Masson,	59e.	M.	21
Duval,	63e.	N.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Juillet. 1766.	*Lundi* 14.	*Mardi* 15.	*Mercredi* 1
Ac. des Indes. .	1325	. . . . .	1320. 17 ½
Emp. de la Com.	. . . . .	415	415 . .
Prom. à 5 p ⅌. .	16	16 ½ 17 . . .	17 . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	34	34 . . . . (75	34 ½ . .
Ac. des Fermes.	880. 75 . . .	870. 65. 70. 75. 72 ½	877 ½ 80 85. 9
Amortissement.	. . . . .	13	. . . .
2 s. p. l. du Dix.	13	. . . . .	13 . . .
3e. Loterie. .	20. 13e. 25 25 ½.	20. 13e. 25 ½ .	. . . .
Annuités. . .	. . . . .	429	. . . .
Coup. d'An. .	83	83	83. 82 ½ 83
Emp. de 50 mil.	. . . . .	20	20 ½ 21 .
Emp. de 30 mil.	25	25	25 . . .
Col. 1759. .	. . . . .	25 ½	. . . .
Canada. . .	29	29	29. 28 ½ .
4e. L. Epoques.	22. 10e. 27 . .	22. 11e. 27 . .	22 . . .
Nouette. . .	23. 22 ½ Av. 24.	23. 23 ½ 3m. .	23. 24 5m. Av.
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 57.

NOUVELLES *Anglaises sur le commerce.*

ARTICLES *d'exportation enregistrés le 7 Juin 1766, à la Douane de Londres.*

POur la Hollande 16000 onces d'argent étranger monnoyé ; pour Dunkerque 41 quintaux de plomb ; pour Ostende 331 quintaux dito, & 25 quintaux d'étain ; pour Hambourg 500 douzaines de bas.

ARTICLES *d'importation enregistrés le même jour.*

De Dunkerque 18890 gallons d'eau-de-vie ; de la Jamaique 7020 gallons de Rum ; de la Caroline 3085 liv. d'indigo.

PASSAGE DU SUND.

Il est passé par ce Détroit le vingt-cinq Juin 1766, le Navire du Capitaine *Aldert Sickes* parti de Bordeaux pour Dantzick avec du vin ; le 26, les Navires des Capitaines *Carsten Jans* & *Jan Graff*, partis de Riga, le premier pour Bordeaux avec du chanvre, & l'autre pour Brest avec des mâts ; le 27, les Navires des Capitaines *Pieter Ages*, parti de Bordeaux pour Rewel avec du vin ; *Anne Hendriks*, *Jan Geerds* partis de Wibourg, l'un pour Rocheford & l'autre pour Bordeaux avec des planches.

DES SABLES-D'OLONNE, *le 3 Juil.* 1766.

Le premier de Juillet on a appris que le Navire la *Providence*, Capitaine *Blay*, qui étoit parti de ce Port le 23 Février pour le Banc de Terre Neuve, est entré dans les rades de la Rochelle avec 4 milliers 300 de morues. Le Capitaine a rapporté que la pêche est fort ingrate sur le banc ; que les vents forcés de Nord & de Nord Est y ont beaucoup nui, & que plusieurs Navires n'avoient, comme lui, que très-peu de morues, quand il est débarqué le 14 Juin.

Le 2 de ce mois, le Navire l'*Hyrondelle de Mer*, Capitaine *Arreau* est entré dans la rade des Sables d'Olonne, venant du Banc de Terre, chargé de 5 milliers 500 de morues. Ses Armateurs l'ont expédié sur le champ pour aller vendre sa cargaison à Bordeaux. Ce Navire était parti des Sables le 16 Mars.

DE LA ROCHELLE, *le 5 Juillet* 1766.

EXPORTATION.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Juin dernier 17769 *liv.* d'indigo, 13680 *liv.* de sucre brut, 10103 *liv.* de sucre blanc ; 126717 *liv.* de sucre en pains, 16969 *liv.* de café, 1336 *liv.* de cacao, 250 peaux d'ours, 14112 *liv.* de coton, 1894 *liv.* de syrop melasse & 874244 veltes d'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est arrivé sur la rade de la Rochelle le Navire le *Marquis de Narbonne*, de la Rochelle, Capitaine *le Mire*, venant de Saint Marc, chargé de 2 boucauts 14 bariques, 3 quarts d'indigo, 246 bariques de sucre brut, 2 bariques 2 quarts de sucre blanc, 3 boucauts, 10 bariques 35 quarts, 2 ancres de café, 57 cuirs en poil, 89 balles, 55 ballots de coton.

PRIX *de quelques denrées.*

Le froment a valu de 215 à 220 liv. l'eau-de-vie de la Rochelle 92 liv. Il n'y a point de variation dans le prix des autres marchandises.

DE MARSEILLE, *le 8 Juillet* 1766.

DÉPART *de Navires.*

Du 23 Juin au 7 Juillet 1766, il est sorti de ce Port 108 bâtimens français & 30 étrangers allant à Toulon, à Arles, à la Ciotat, à Cette, à Martigues, à Agde, à Menton, à Fréjus, à Hyeres, à Saint Tropès, à Cannes, à Antibes, à Monaco, à Oneille, à Nice, à Genes, à Savone, en Corse, à Livourne, à Barcelonne, à Alicante, à Malaga, à Bormes, à la Seyne, à Majorque, à Cadix, à Naples, à Palerme, à Tunis, au Levant, à Senary, à Salonique, à Carrara, à Vannes, à Saint Malo, au Havre, aux Canaries, à la Guadaloupe & à la Martinique ; chargés de diverses marchandises d'épiceries, de merceries & de drogueries.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il est entré dans ce même Port du 23 Juin au 6 Juillet 1766, 66 bâtimens français & 21 étrangers, venant d'Alexandrie, de Smyrne, d'Acre, de Salonique, de Constantinople, du Port au Prince, de Saint Pierre, de la Martinique, d'Amsterdam, de Chester, de Cadix, de Gibraltar, de Malaga, d'Alicante, de Carthagene, de Valence, de Palamos, de Barcelonne, de Tunis, de Saphi, d'Almazaron, de Loristan, de Larte, de Vilassar, de la Cale, de Mahon, de Palerme, de Naples, de Stisto en Calabre, de Livourne, de Civita Vecchia, de Cagliari, de l'Isle Rousse en Sardaigne, de Vénise, de Savone, de Nice, de Genes, d'Oneille, de

Narbonne, de Cette, d'Arles, de Cannes, de Martigues, de la Ciotat, d'Agde, de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes, & en plus grande partie d'huile, de bled & de grains de différentes eſpèces.

De Nantes, *le 6 Juillet* 1766.

Départ *de Navires.*

Du 29 Juin au 4 Juillet 1766, il eſt ſorti de ce Port 2 Navires français & 4 étrangers, ſçavoir, les *deux Notons* de 150 tonneaux, Capitaine *Termen*, allant à la Martinique; le *Badin*, de 150 tonneaux, Capitaine *Poiſſon*, allant en Guinée; le *Jeune Cornelis*, Capitaine *Sierps Reinmers*, allant à Amſterdam; la *Catherine*, Capitaine *Hendrik Homborg*, allant à W de Walde; la *Dame Agathe Elizabeth*, Capitaine *Reinhold Struckman*, allant à Hambourg, & le *Saint Jean-Baptiſte* & les *Ames*, Capitaine *François Arrate*, allant à la Corogne avec du ſucre brut & terré, du café, de l'indigo, de l'eau-de-vie, de la toile & du bois d'Acajou.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port & dans le même eſpace de temps, 16 Navires français & 5 étrangers dont 6 venant des Colonies, ſçavoir, l'*Eléonore*, Capitaine *Etienne le Ray*; le *Robuſte*, Capitaine *Teſſier*, partis de Léogane; l'*Heureux Retour*, Capitaine *Brobant*; le *Méchant*, Capitaine *Vandendriche*, partis des Cayes; le *Jean-Jacques*, Capitaine *le Moine*, parti de la Guadaloupe; la *Julie*, Capitaine *Cottet* parti du Port au Prince chargés tous les 6 de 2109 bariques, 44 tierçons, 63 quarts, 3 ancres, 1 baril, 4 formes de ſucre brut, terré & tête; 35 futailles, 113 bariques, 275 quarts, 3 ancres, 1 caiſſe, 3 barils, 2 ſacs de café; 39 futailles, 7 bariques, 1 tierçon, 9 quarts, 3 ancres d'indigo; 329 balles & ballots de coton, du bois de campêche & d'Acajou, du cacao, des liqueurs, des confitures & des ſyrops; les 10 autres venoient 1 de Marſeille avec différentes ſortes de marchandiſes, 1 de l'Orient & 1 de Quimperlé, avec des cuirs de bœufs tanés, & du papier d'enveloppe; 1 de Saint Sébaſtien avec du fer en barres & des meules; 1 de Dieppe avec des peignes & des tabatieres de corne; 1 de Livourne avec du vin, des nappes, des ſerviettes, des cuiſſes d'oies, des anchois & des capres; 2 de Bayonne avec du goudron, du brai ſec & du brai gras, de la réſine & des planches; 1 du Havre avec du cuivre & 1 de Cette avec du vin & diverſes autres marchandiſes. Les 5 Navires étrangers venaient 1 de Bilbao avec du fer en barres; 1 de Tongsberg en Norwege avec des planches de ſapin, des matéraux, des eſparts; 1 de Ghevel en Suede, en relâche au Port de Nantes; 1 de W de Walde en Suede, avec 42500 *liv.* de fer plat & quarré, 500 barils d'acier, 9228 planches de ſapin, 8 plaques de fer pour cheminées, & 8 barils de brai gras; 1 de la Corogne ſur ſon leſt.

De Rouen, *le 8 Juillet* 1766.

Exportation.

Les Navires l'*Union*, Capitaine *Bandert Claaſſen*, ſorti de ce Port le 3 Juillet 1766, allant à Hambourg; & le *Jeune Martin Guillaume*, Capitaine *Jan Machiels*, parti le 4, allant à Roterdam, étaient chargés le premier de 33095 *liv.* de marmites de fer, 2270 bouteilles de vin, 1 caiſſe de glaces à cadres dorés, 2 barils, 19 caiſſes de merceries, 48 paneaux de parquet en bois de chêne, 1 malles de vieilles hardes, 10 paniers de verres à vitres, 20 muids de terre à pot, 13 caiſſes de meubles, 135 *livres* d'eaux d'odeur, 58 pieces de toile cirée, 90 *l.* de gants de peau, 1 caiſſe de vinaigre d'odeur, 12377 *liv.* de café, 3275 *liv.* d'indigo, 2115 *liv.* de draps & étoffes de laine, 1834 *liv.* de fayance, 4 futailles de bierre, 1 caiſſe de ſoieries & 1116 bottes de vaude; le ſecond emportait 44 mannes de chardons, 100 *liv.* d'étoffes au quart de ſoie, 480 *liv.* de porcelaine, 1 pendule, 160 *liv.* de ſoieries, 120 *liv.* de ſiamoiſe, 1 fontaine de fayance, 800 *liv.* de cendres gravelées, 940 bottes de vaude, 166 paniers de verres à vitres.

Du Havre, *le* 10 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 7 au 10 Juillet 1766, 7 Navires français & étrangers, ſçavoir, l'*Aventurier*, Capitaine *Paul Naurengs*, venant de Friderikshaven, avec 1 grenier de planches de ſapin & 60 barils de brai; le *Jean-Jacques*, Capitaine *Jacques Barthelemi* venant de la pêche, chargé de 5000 maquereaux; la *Dorothée* Capitaine *Henri Baron* venant de Cherbourg, chargé de chanvre pour le Roi; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Sparck*, venant de Neufchâtel en Angleterre avec un grenier de charbon de terre, & 21 chaldres de meules; la *Dorp Oude bonne*; Capitaine *Jacob Wellemlin* venant de Friderikshaven avec un grenier de planches de ſapin; les *trois ſœurs*, Capitaine *Torges Olſer*, venant de Mos en Norwege, chargé de planches, de douvelles & de mats; la *Victoire des deux Freres*, Capitaine *Jacob Sparman* venant d'W dewalde en Suede en relâche dans ce Port, allant à Liſbonne.

Départ *de Navires.*

Du 6 au 9 Juillet, il eſt ſorti de ce Port 3 Navires, ſçavoir, la *Sophie*, Capitaine *Andois Foyen*, allant à Friderickſthad, chargé de 53323 *liv.* de ſucre brut & terré, & de 55664 *liv.* de café; la *Paix*, Capitaine *Jacob Obbes*, allant à Hambourg avec 170101 *liv.* de ſucre brut & terré, 167976 *liv.* de café, & 1446 *liv.* d'indigo; la *Thamiſe*, Capitaine *Donat*, du Havre, allant à la côte de Guinée avec 40 barils de bœuf, du lard, de l'eau-de-vie, du riz, du fromage, des feves, du cidre, du vin, des nattes de jonc, des dames jeannes vuides, 350 barres & 18 pieces de canons de fer, des fuſils, des boulets, des couteaux & autres quincailleries, de la poudre à feu & 47 balles, ballots, tonneaux & caiſſes contenant diverſes marchandiſes pour la traite des Noirs.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1766. Du Mardi 29 Juillet.

AGRICULTURE.

EXPÉRIENCES *faites sur les bleds du Roi au Magasin de S^t. Charles à Paris.*

ON fit le 4 Juillet (1766) la visite d'un coffre contenant 400 quintaux de bleds récoltés en 1763, & qui étaient humides; ils furent étuvés le mois de Février 1764, & mis dans un coffre le mois suivant. A l'ouverture de ce coffre on s'apperçut que les souris avaient mangé une partie de la superficie du tas de grains. Lorsqu'on eut levé la trape qui est dans le bas du coffre, on trouva un bled bien coulant, bien sec, d'une belle couleur, & en le cassant sous la dent il a paru avoir fort bon goût & être d'une bonne qualité. On doit s'en servir incessamment pour faire du pain.

Signé MALISSET.

ADDITIONS *au Mémoire de M. Mozé intitulé* « Observations sur les insectes » qu'on trouve dans les bleds avortés, » &c. » *Gazette, Numeros* 56, 57, 58.

Les chrysalides contenues dans les racines des bleds forés & enfermés dès le mois d'Août 1765 dans des gobelets de verre couverts de papier percé, ont été convertis au mois de Mai de la présente année 1766 en petites mouches qui ont environ un tiers de ligne d'épaisseur & deux lignes de longueur depuis le bout des antennes jusqu'à l'extrémité des ailes; les ailes débordent le corps & sont transparentes comme celles de la mouche commune, la figure de la mouche est allongée. Du corcelet partent six pattes articulées; elles sont, ainsi que le corps, la tête & le ventre, d'un beau verd brun, très-brillant; les nuances varient dans quelques parties du corps; le ventre tire un peu plus sur le bleu, & la tête sur le brun; les yeux sont gros, les antennes sont d'une couleur obscure; il y a encore aujourd'hui, premier Juillet, bien des chrysalides qui ne sont pas transformées, mais les transformations des insectes ne se font pas régulièrement dans nos maisons comme dans le lieu où la nature les place. *Fin.*

LETTRE

De M. Ch. Curé de N. de la Société Royale d'Agriculture au Bureau du Mans, à M. le Marquis de Chambray, sur la Greffe des Pommiers & des Poiriers.

Je me suis procuré, Monsieur, votre brochure intitulée *l'Art de cultiver les pommiers & les poiriers selon l'usage de Normandie, &c.* je l'ai lue avec satisfaction, & j'adopte les préceptes que vous indiquez dans les huit chapitres qui la composent, à l'exception du troisième qui traite de la greffe. Aussi jaloux que vous, Monsieur, permettez-moi cette expression, de me rendre utile au public, & après une expérience pratique, & suivie depuis 40 ans dans la culture des arbres fruitiers, j'ose vous dire que ce que vous indique sur la méthode de greffer, milite contre le principe de son opération, en diminue

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

le ſuccès & s'oppoſe à ſa perfection.

Poſons un principe, & donnons une définition de la greffe, qui ne puiſſe être conteſtée.

» La greffe eſt l'aſſemblage de deux ſeves, » elle ſe fait par l'inſertion d'une bran» che ou bouton de l'eſpèce d'arbres qu'on » veut ſe procurer ſur un ſujet qui lui eſt » analogue.

Dans votre ouvrage, Monſieur, on trouve, pages 30 & 31, ces mots:

» On poſe deux greffes, une ſur cha» que côté de la fente de l'arbre, *on fait* » *rencontrer exactement de chaque côté l'é*» *corce de la greffe & celle de l'arbre*, &c.

Vous avez dû remarquer vous-même, Monſieur, dans l'opération, que le ſujet qu'on greffe a toujours l'écorce beaucoup plus épaiſſe que celle de la greffe, & qu'en faiſant rencontrer comme vous le dites « *exactement de chaque côté l'écorce de* » *la greffe & celle de l'arbre* » vous empêchez l'aſſemblage des deux ſeves; c'eſt cependant de l'exactitude de leur rencontre que dépend abſolument le ſuccès de l'opération.

Le réſervoir de la ſeve de l'arbre ſe trouve toujours entre le corps de l'arbre & ſon écorce; c'eſt là où la greffe trouve ſon principe de vie; c'eſt là que la circulation de la ſubſtance nourriciere ſe communique abondamment pour ſe diſtribuer au corps de l'arbre & à l'écorce; mais comme les fibres de l'écorce ſont plus déliées, elles la reçoivent en moindre quantité, & conſéquemment elle n'en peut fournir que très peu à la greffe nouvellement inſérée, ſelon vous, vis-à-vis de l'écorce; il arrivera ſouvent qu'en poſant de niveau l'écorce de la greffe à celle de l'arbre, ni l'une ni l'autre des deux levres de la greffe ne pourra rencontrer le réſervoir de la ſeve; elle court donc riſque de languir, de ſécher, au lieu qu'étant poſée & aſſez avant dans le réſervoir même de la ſeve, elle la pompe abondamment, elle ſe colle plus promptement.

Pour vous prouver, Monſieur, par une démonſtration plus ſenſible, que le peu de ſeve qui ſe trouve dans l'écorce de l'arbre eſt inſuffiſante pour faire coller ſans riſque la greffe, je vous cite l'opération de l'écuſſon. Placez le à l'entrée, au milieu ou aux trois quarts de l'écorce de l'arbre; placez-en même un cent ſur le meilleur ſujet, vous n'en ferez jamais coller un ſeul, s'il n'eſt avancé juſqu'au réſervoir de la ſeve.

Ce n'eſt donc pas *en faiſant rencontrer exactement l'écorce de la greffe & celle de l'arbre*, mais dans l'exacte rencontre des deux ſeves, qu'on doit attendre le ſuccès de la greffe.

REMARQUES *ſur l'art de tanner*, *par M***.*

Je me ſuis fait un plaiſir de conférer avec différens Fabricans habiles ſur les deux obſervations relatives *à l'art de tanner*, qu'on trouve dans la Gazette N°. 47 & 55. Les Fabricans croient qu'on pourrait faire quelques découvertes dans cet art, mais ils penſent que celles qu'on y pourrait faire ne doivent être annoncées qu'avec beaucoup de circonſpection & qu'après bien des eſſais répétés pendant longtemps. Ils n'ignorent pas les différentes tentatives qu'on a déjà faites; mais ils ſçavent en même temps qu'elles n'ont eu aucun ſuccès réel. Il n'eſt peut-être pas d'art où il ſoit plus difficile de faire de nouvelles découvertes ou de perfectionner les anciennes. Ce ne ſont point le préjugé, ni l'attachement à d'anciennes routines qui font parler ainſi; ce ſont des Fabricans qui ont fait eux-mêmes des eſſais, qui s'expriment de la ſorte.

Un ingrédient, autre que le tan, qui par ſa qualité ou ſa quantité ſerait propre à *pénétrer & à tanner* toutes ſortes de cuirs & peaux, eſt encore à trouver. On ne doute point que la ſciure de chêne verd, recueillie & miſe au grenier dans le temps qu'on recueille l'écorce de chêne, n'ait des vertus; mais comme cette poudre ne peut être que le produit du ſciage de gros chênes, dont l'écorce même eſt proſcrite, elle doit être bien inférieure à l'écorce de chêne de 18 à 20 ans, qui fournit *le tan* le plus eſtimé, & le ſeul qui donne une fabrication certaine ſur toutes ſortes de peaux. La ſciure qui provient de gros chênes doit être égale en qualité *au tan* que fournit l'écorce de ces mêmes chênes; mais *ce tan* qui eſt d'une très-baſſe qualité, n'eſt point recherché du bon Fabricant, parce qu'il ne donne qu'une fabrication vague, incertaine, & on ne doit pas attendre de meilleurs effets de la ſciure.

Comme la plus petite économie en commerce eſt précieuſe, la ſciure de bois pourrait être un objet d'une certaine importance, dans les pays où les bois ſont rares; mais par-tout où l'on pourra ſe procurer aiſément *du tan* de première qualité, la ſciure ne ſera d'aucune conſidération.

L'emploi de la bruyere ne ſaurait avoir lieu que dans la petite fabrication, c'eſt-à-dire, dans des menues peaux; encore peut-on douter ſi ſes effets équivalent à ceux *du tan*. Quant à la grande fabrication, *au tannage* des cuirs forts, on ne croit point les procédés indiqués par les Irlandais, relatifs à cet objet.

EXTRAIT *d'une lettre de la Rochelle, du 17 Juillet 1766.*

Nous avons depuis quelque temps une pluie continuelle qui a entierement dérangé les marais ſalans & fait beaucoup de tort aux bleds dont la plus grande partie eſt couchée. Depuis ce matin le vent eſt tourné au N. E. s'il y tient, nous aurions lieu d'eſpérer un temps plus favorable. Il faudra au moins trois ſemaines avant que les marais ſoient en état de *faulner*. Ce ſerait un grand malheur pour ce Pays-ci, pour les Iſles d'Olleron & de Ré, & pour l'Abonnée de Marennes, s'il ne ſe faiſait point de ſel cette année; c'eſt la reſſource d'une multitude de gens qui n'ont pour vivre que le produit de la récolte de cette denrée; ſi elle manque, ou ſi elle monte à un prix trop haut, l'Etranger ne voudra point s'en fournir, ce qui nuira à l'exportation de beaucoup d'autres marchandiſes dont les Peuples du Nord, en ſe chargeant de ſel, emportent toujours une certaine quantité. Cette denrée n'a aujourd'hui aucun prix fixe.

A V I S.

La Société Royale *des Amis de la Patrie*, établie à Vittoria en Eſpagne, propoſe un prix, *pour indiquer la méthode la plus facile & la moins couteuſe de battre le bled*; comme la France a un intérêt auſſi réel que l'Eſpagne d'acquérir un pareil moyen, un Patriote donnera une nouvelle machine par le moyen de laquelle un ſeul homme ſera autant d'ouvrage que quatre pourraient en faire. Cette machine eſt peu couteuſe & facile à mouvoir. La même perſonne fournira auſſi les moyens de perfectionner l'agriculture en tous genres, & de tirer tout le parti poſſible de l'économie champêtre. On s'adreſſera à M. DE GRACE, Directeur du Bureau de la Gazette du Commerce.

ANNONCES DE LIVRES.

Mémoire ſur le ſafran. Par M. de la Taille des Eſſarts, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis, Membre de la Société Royale d'Agriculture d'Orléans. A Orléans chez Couret de Villeneuve, & à Paris chez Lacombe, Quay de Conti, volume in-8°.

L'Auteur ne prétend point donner un traité ſur les différentes eſpèces de ſafran, il ne s'attache dans cet ouvrage qu'au ſafran qui eſt cultivé dans la Beauce & dans le Gâtinois, le ſeul en uſage dans le Commerce. Il eſt connu des Botaniſtes ſous la dénomination de *Crocus ſativus autumnalis*. Le Mémoire de M. des Eſſarts eſt partagé en trois parties: la premiere contient la deſcription de la plante, ſa culture & les maladies auxquelles elle eſt ſujette. La ſeconde enſeigne la façon d'en faire la récolte, de la mettre en état de vente & d'être tranſportée au loin, & l'uſage qu'on en peut faire. La troiſième développe les friponneries que commettent les Cultivateurs, les Ouvriers & les Commiſſionnaires; les moyens de les découvrir, & ceux que l'Auteur croit néceſſaires pour corriger les abus dominans dans ce Commerce, & faire revenir la confiance des Etrangers.

Cet ouvrage nous a paru de la plus grande utilité & très-bien fait.

C O M M E R C E.

EXTRAIT DES GAZETTES ANGLAISES.

ON doit regarder la perte du comm^ce. du ſucre étranger, comme un malheur qui affecte de la maniere la plus ſenſible

un Royaume commerçant, & il eſt impoſſible que la Nation ne ſente pas la néceſſité de ſe remettre en poſſeſſion de ce commerce qui eſt de la plus grande importance pour elle, ſur-tout depuis les acquiſitions en Colonies à ſucre qu'elle a faites depuis peu dans les Indes Occidentales. Le haut prix du Muſcavado ou ſucre brut, du cru des plantations Britanniques, forme un obſtacle qui ne ſera pas ſi-tôt levé. Il ſe paſſera bien du temps avant que les ſucres des Iſles nouvellement acquiſes puiſſent arriver aux Marchés Anglais en aſſez grande quantité pour y faire tomber le prix des ſucres, & en même temps les Français fourniront tous les Marchés étrangers, autant à la faveur du bon marché de leur ſucre, que de ſa qualité ſupérieure. Que faut-il faire en pareil cas? Nos propres Iſles ne veulent ni ne peuvent nous donner des ſucres au même prix que nous pouvons les porter ſoit bruts ou raffinés dans les Marchés étrangers. Il faut donc que nous permettions à nos Marchands d'acheter ces articles des Français, ou bien ces derniers auront toujours ſur nos Marchands la préférence que doit leur donner le meilleur marché de leurs ſucres, & par-là nos Marchands n'auront plus aucune part dans les grains provenans de l'avantage d'approviſionner l'Etranger de cette denrée. Notre Nation perd en raiſon de ce que ces Marchands manquent de gagner. Delà il ſuit naturellement qu'on doit permettre ce commerce à nos Marchands dans l'interim, & juſqu'à ce que l'abondance de nos ſucres dans nos Marchés force nos Planteurs de nous les donner à un prix aſſez bas pour que nous puiſſion les exporter avec profit. Juſques-là c'eſt vouloir nuire aux intérêts de la Nation, que de priver nos Marchands d'un moyen d'avoir leur part dans le profit que produit la différence entre le prix des ſucres dans les Plantations Françaiſes ou en France, & celui qu'il a en Italie, dans les Villes Anſéatiques, en Allemagne & par-tout ailleurs. De plus, c'eſt affaiblir notre Marine & la diminuer, que de reſtreindre un commerce dans lequel nos Marchands emploieraient néceſſairement nombre de Bâtimens & de Matelots.

LETTRE.

De M. de Morepas à M. Auffray, ſur ſon oppoſition à l'exécution des Réglemens.

J'ai lu avec beaucoup de ſatisfaction, Monſieur, dans la Gazette du Commerce un Mémoire ſur l'utilité des Réglemens, & vos examens en forme de réponſe à ce Mémoire; vous y employez tous les moyens poſſibles pour accréditer un ſyſtême que vous croyez être avantageux à l'Etat; trouvez bon, Monſieur, qu'étant d'un ſentiment contraire au vôtre, j'attaque ces moyens avec toute la franchiſe d'un Citoyen impartial qui a un peu d'expérience, & quelques notions du commerce en général.

Dans la ſuite de votre examen, inſéré dans la Gazette N°. 51 vous avancez que, *ſi l'on veut entreprendre de prouver l'utilité des Réglemens, & leur bonne influence ſur les Manufactures, il faut commencer par peſer la maſſe de notre Commerce, le balancer avec celui de nos voiſins, & voir ſi le réſultat eſt en notre faveur.* Votre demande, Monſieur, exigerait des détails qui iraient à l'infini, je me contenterai de vous répondre que l'Angleterre ſe procurant journellement de nouveaux débouchés pour l'exportation de ſes marchandiſes, il ne ſerait pas étonnant que ſa fabrication fut aujourd'hui plus étendue que la nôtre, mais je vous ajouterai que par-tout où nous nous trouvons ſans obſtacle, en concurrence avec elle, nos ventes excédent celles des Négocians Anglais, malgré les efforts qu'ils font ſans ceſſe pour acquérir la ſupériorité ſur nous: cette rivalité entre deux Nations commerçantes, telles que la France & l'Angleterre, fait renaître ſans ceſſe entre elles de nouveaux motifs d'émulation qui tendent au bien de la Société; car je ne puis croire que, par votre ſyſtême, vous vous ſoyez propoſé d'anéantir le commerce de l'Angleterre, il ſerait impraticable. Les Négocians Anglais trouvent moins d'obſtacles que nous dans leur exportation, leurs matieres premieres ſont plus belles que les nôtres, & leurs débouchés ſont plus étendus, voilà leurs avantages. Une bonne fabrication ſoutenue par des Réglemens, la main-

d'œuvre moins chere, d'où s'enſuit l'infériorité du prix de nos marchandiſes comparées avec le prix des mêmes marchandiſes anglaiſes; voilà les nôtres : telle eſt, Monſieur, la maſſe du commerce des deux Nations, telle eſt la concurrence établie entre elles, autant qu'elle peut l'être, relativement aux circonſtances. Vous me direz ſans doute, Monſieur, que depuis qu'on a ceſſé de tenir la main aux Réglemens, la fabrication des étoffes a augmenté conſidérablement : il n'y a en cela rien d'extraordinaire. Une étoffe quelconque ſur laquelle on retranche un quart ou un ſixieme des matieres qui la compoſaient, doit être néceſſairement à meilleur marché; l'Etranger qui ignore cette ſuppreſſion de matiere, & qui voit une diminution dans le prix, s'empreſſe de faire des demandes; il croit ces marchandiſes telles qu'elles étaient antérieurement, il ſe trouve trompé, & s'adreſſe à une autre fabrique étrangère pour être mieux ſervi; ce ſurcroit de mauvaiſe fabrication ne peut donc aller qu'au détriment de celle qui doit la ſuivre; & pour vous en convaincre informez-vous de l'effet qu'a produit cette mauvaiſe fabrication à Liſbonne, à Cadix, au Mexique, à la derniere Foire de Jalap, aux Echelles du Levant.

Les perſonnes inſtruites ne pourront vous faire qu'une très-longue énumération du diſcrédit où y ſont nos marchandiſes manufacturées, & de la quantité de celles qui y reſtent *invendues* : vous demandez des preuves, Monſieur, je vous en fournirai, produiſez-en de votre côté qui détruiſent ce que j'avance, & qui étayent votre projet pour la ſuppreſſion des Réglemens.

Nouvelles Reponses au Problême inſéré dans la Gazette N°. 58.

Nous avons reçu pluſieurs réponſes à ce Problême, & il nous eſt impoſſible de les publier toutes. Il ſuffira d'obſerver qu'on a propoſé cette queſtion, moins pour la réſoudre, que pour trouver un moyen très-court de la préſenter. Les deux que nous donnons ici nous ont paru les plus claires & les plus courtes. Quelques perſonnes ſe ſont trompées en croyant que les 18 Négocians n'avaient qu'une part entiere pour eux tous, au lieu qu'il fallait entendre 18 parts entieres. C'eſt ce qui a fait l'erreur de M. Léviſton & de quelques autres.

Opération.

Je multiplie toutes les parts par les plus petites portions, c'eſt-à-dire, par huitièmes; je dis,

2 Négocians ont $\frac{1}{8}$ d'une part entière, ci pour les 2 Négocians	.	6 huitièmes.	
4 Dito ont $\frac{1}{2}$ part, qui à raiſon de $\frac{4}{8}$ pour chacun, font	. .	16	
3 Dito ont $\frac{3}{4}$ de part, qui à raiſon de $\frac{6}{8}$ pour idem, font	. .	18	
18 Dito ont chacun une part entiere qui, à raiſon de $\frac{1}{8}$ chacun, font, ci,		144	
Total,	. .	184 huitièmes.	

Je diviſe enſuite la ſomme principale de 193627 ℔ par 184 qui me donne pour chaque $\frac{1}{8}$ 1052 ℔ 6 ß 4 d. $\frac{22}{23}$ que je multiplie au prorata du revenu que chaque Négociant doit avoir, & je trouve qu'il revient

Pour les 2 Négocians qui ont chacun $\frac{1}{8}$, faiſant	$\frac{6}{8}$	.	6313 ℔	18 ß	5 d.	$\frac{17}{23}$.
Pour les 4 qui ont chacun $\frac{1}{2}$ part ou $\frac{4}{8}$, faiſant	$\frac{16}{8}$	.	16837	2	7	$\frac{7}{23}$.
Pour les 3 dito qui ont chacun $\frac{3}{4}$ de part ou $\frac{6}{8}$	$\frac{18}{8}$	.	18941	15	5	$\frac{5}{23}$.
Et pour les 18 qui ont chac. part entiere ou $\frac{8}{8}$	144	.	151534	3	5	$\frac{17}{23}$.
Total pareil à la ſomme principale			193627 ℔			

Répartition.

18	A chaque Négociant qui a part entiere	8418 ℔ 11 ß 3 d. $\frac{15}{23}$	
	qui multiplié par . . .	18 font	151534 ℔ 3 ß 5 d. $\frac{17}{23}$
3	A dito qui ont $\frac{3}{4}$ de part p^{r} leur $\frac{6}{8}$ chac.	6313 ℔ 18 ß 5 d. $\frac{17}{23}$	
	qui multiplié par . . .	3 font	18941 15 5 $\frac{5}{23}$

4	A dito qui ont $\frac{1}{2}$ part pour leur $\frac{4}{8}$ chac.	4209 ℔ 5 ß 7 ₰ $\frac{7}{23}$		
	qui multiplié par . . .	4 font	16837	2 7 $\frac{7}{23}$
2	A chacun des 2 Nég. qui a $\frac{3}{8}$ de part.	3156 ℔ 19 ß 2 ₰ $\frac{20}{23}$		
	qui multiplié par . . .	2 font	6313	18 5 $\frac{17}{23}$
27		égalité	193627 ℔	

Par M. de la Saudray, ancien Inſpecteur Général des Vivres.

AUTRE.

Produit dans une affaire. . . . , 193627 ℔.

27 Intéreſſés dans cette affaire.

18	ont part entiere, ci	18 parts.
3	ont chacun $\frac{3}{4}$ de part, faiſant $\frac{9}{4}$ égaux à	2 $\frac{1}{4}$
4	ont chacun $\frac{1}{2}$ part, faiſant $\frac{4}{2}$ qui égalent	2
Et 2	ont chacun $\frac{3}{8}$ de part, faiſant $\frac{6}{8}$ égaux à	$\frac{3}{4}$
27	Intéreſſés.	23 parts

Par ce qui eſt établi ci-deſſus, l'Arithméticien le moins éclairé connaîtra qu'il doit diviſer le produit de l'affaire par le nombre 23 pour avoir la quotité de la part entiere ; & quand, par ſa diviſion prouvée, il ſe ſera rendu certain de cette quotité, ſera-t-il embarraſſé d'en tirer les $\frac{3}{4}$, la $\frac{1}{2}$ & les $\frac{3}{8}$ pour donner à chacun celui qui lui eſt dû

OPÉRATION.

Diviſez, ainſi qu'il eſt dit, 193627 ℔ par 23, viendra pour part entiere la ſomme de	8418 ℔	11 ß 3 ₰ $\frac{15}{23}$.
Les $\frac{3}{4}$ de cette part ſeront . .	6313	18 5 $\frac{17}{23}$.
Il réſultera de la $\frac{1}{2}$ la ſomme de .	4209	5 7 $\frac{19}{23}$.
Et le produit des $\frac{3}{8}$ ſera . .	3156	19 2 $\frac{20}{23}$.

Pour prouver que ces quatre diviſions forment la part de chacun en particulier, multipliez la premiere de 8418 ℔ 11 ß 3 ₰ $\frac{15}{23}$ par 18 parts entières, le produit ſera . . . . . 151534 ℔ 3 ß 5 ₰ $\frac{17}{23}$.

La ſeconde de 6313 ℔ 18 ß 5 ₰ $\frac{17}{23}$ par 3, viendra au produit la ſomme de . . . . . 18941 15 5 $\frac{5}{23}$.

La troiſième de 4209 ℔ 5 ß 7 ₰ $\frac{19}{23}$ par 4, on aura au produit celle de . . . . . 16837 2 7 $\frac{17}{23}$.

Et la quatrième de 3156 ℔ 19 ß 2 ₰ $\frac{20}{23}$ par 2, il en réſultera la ſomme de . . . . . 6313 18 5 $\frac{20}{23}$.

Total de ces 4 produits réunis. . . . 193627 ℔

Somme pareille.

Par M. Dorizy, premier Commis du Bureau d'Adminiſtration de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire.

ANNONCES DE LIVRES.

Aſtronomie des Marins, ou *Nouveaux Elémens d'Aſtronomie à la portée des Marins, tant pour un Obſervatoire fixe, que pour une Obſervatoire mobile.* A Avignon chez la veuve Girard, avec des tables & des figures, vol. in-8°.

Le P. Pezenas, ancien Profeſſeur Royal d'Hydrographie à Marſeille, eſt auteur de cet ouvrage. Nous avions déjà pluſieurs choſes concernant l'Aſtronomie des Marins dans le traité de la Navigation de MM. Bouguer & de la Caille, dans l'Etat du Ciel de M. Pingré, dans la connaiſſance des mouvemens céleſtes, dans l'Aſtronomie de M. de la Lande, dans l'Aſtronomie Nautique de M de Maupertuis; mais elles étaient ou éparſes dans ces différens ouvrages, ou traités trop ſçavamment, ce qui les empêchait d'être à la portée de tout le monde. Le Pere Pezenas a ſçu raſſembler avec méthode & avec clarté tout ce qu'un Marin doit ſçavoir ſur cette matiere.

CHANGES.

J. 1766.	Jeudi 24.	Ven. 25.	Sam. 26.
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . : .
Londres. .	32 1 16e. .	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 3 6. .	FESTE.	. . . .
Cadix. . .	15 1 . .	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Août.	5 8e. .	. . . .	. . . .

NAVIRES EN ARMEMENT.

DE NANTES, *le* 18 *Juillet* 1766.

Le Navire *la Plaine de Léogane*, de 250 tonneaux, Capitaine *Rice*, eſt en charge dans ce Port pour Léogane. Il ſe trouve auſſi en charge les Navires étrangers *l'Union*, Capitaine *Johannes Ricke*; & *le Palmier*, Capitaine *Pierre Dickſon*, pour Bruges; *la Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Julien de S^t. Laurent*; & *la Notre-Dame du Mont-Carmel*, Capitaine *Jacques Teſcolado*, pour Bilbao; *le Jeune Abrabam*, Capitaine *Henrich Van Loh*, pour Hambourg; *la Charité*, Capitaine *Stromer*, pour Bremen.

FINANCES.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Du 1.^er *Juin* 1766, *concernant les Offices des Gouverneurs & Lieutenans de Roi, dans toutes les Villes cloſes du Royaume, créés par l'Edit de Novembre* 1733.

LE ROI s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, l'Edit du mois de Novembre 1733, portant création & rétabliſſement des Gouverneurs & Lieutenans de Sa Majeſté, dans les Villes cloſes du Royaume, & l'Edit du mois d'Août 1764; Sa Majeſté aurait reconnu qu'Elle n'avait excepté de la ſuppreſſion générale des Offices, ordonnée par ledit Edit, ceux de Gouverneurs & Lieutenans de Roi des Villes, que parce qu'Elle avait eſtimé que ces Offices étaient des titres précieux à conſerver dans une Monarchie dont le principe eſt l'honneur, & qu'ils pouvaient d'ailleurs devenir un objet de récompenſe pour la Nobleſſe de ſon Royaume, & ſur-tout pour des Militaires qui, après avoir ſervi ou ſervant encore dans ſes armées, chercheraient à ſe procurer, ſouvent dans leur propre Pays, une retraite tout à la fois utile & honorable: Que par cette raiſon Sa Majeſté aurait rendu, le 4 Mai dernier, une Déclaration par laquelle il eſt ordonné qu'il ne ſera pourvu auxdits Offices qu'à vie, parce que la Finance s'en éteignant par mort, Sa Majeſté ſe trouve à portée d'y attacher des gages aſſez conſidérables pour rendre le ſort des Pourvus plus avantageux, ſans en devenir plus onéreux à l'Etat, qui ſe trouvera au contraire libéré du capital origin^re. & qu'Elle aurait eſtimé en même temps devoir faire payer, par les Tréſoriers de l'ordinaire de ſes guerres, les gages & appointemens deſdits Offices, afin de leur rendre un caractère plus militaire que municipal: Et Sa Majeſté conſidérant que ſes vues favorables pour ſa Nobleſſe & ſes Officiers militaires ne pourraient encore être remplies, tant qu'au moyen d'une ſimple Finance on ſerait admis indiſtinctement à lever leſdits Offices, & ſur-tout tant qu'il reſterait aux Nobles & aux Militaires la crainte que les fonctions & prérogatives deſdits Offi-

ces ne leur fuſſent conteſtées, S. M. aurait cru devoir expliquer plus amplement ſes intentions ſur tous ces différens objets, & aſſurer en même temps l'état deſdits Offices relativement à leurs appointemens & à leurs fonctions, honneurs, prééminences, priviléges, prérogatives & exemptions, dans la jouiſſance deſquels ils pourraient être troublés & eſſuyer des conteſtations, ſous prétexte qu'on les confondrait avec les ſimples Officiers Municipaux ſupprimés, quoiqu'ils ſoient exceptés de ladite ſuppreſſion, & que, par la nature & dignité de leurs titres & fonctions, ils ne puiſſent être réputés en faire aucunement partie. A quoi voulant pourvoir, & s'étant fait pareillement repréſenter l'Edit du mois d'Août 1696, celui du mois de Décembre 1708, les Déclarations des 11 Juin 1709 & 9 Décembre 1710, les divers Arrêts du Conſeil rendus en conſéquence, & notamment ceux des 24 Mars & 12 Décembre 1711, 4 Juillet 1713, 2 Mars & 18 Octobre 1723, 18 Janvier 1724, 22 Décembre 1744, & autres Arrêts & Ordonnances, Edits & Déclarations rendus ſur le fait deſdits Gouverneurs & Lieutenans de Roi; Et ouï le rapport du ſieur Del'Averdy, Conſeiller ordinaire & au Conſeil Royal, Contrôleur Général des Finances; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui ſuit:

I. IL ſera procédé à l'établiſſement des Offices de Gouverneurs & Lieutenans de Sa Majeſté, créés par Edit de Novembre 1733, en chacune des Villes cloſes du Royaume, & auxquels n'a encore été pourvu, mais pour, par les Pourvus, en jouir à vie ſeulement, conformément à la Déclaration de Sa Majeſté du 4 Mai dernier; Sa Majeſté ſe réſervant, vacation avenant par mort, la pleine & entière diſpoſition deſdits Offices.

II. IL ne pourra être pourvu auxdits Offices, ſoit pour la première fois, à l'égard de ceux qui reſtent à lever, ſoit à l'avenir, en cas de vacation par mort, que la finance n'en ait été payée aux Revenus caſuels de Sa Majeſté, ſuivant les rôles arrêtés en ſon Conſeil, & qu'en juſtifiant de la quittance de ladite finance, ſur laquelle il ſera expédié des lettres en commandement, par le Secrétaire d'Etat ayant le département de la Province; & ſeront leſdites Lettres ſcellées en la grande Chancellerie, ſans qu'il puiſſe être exigé aucun droit de marc-d'or, dont Sa Majeſté entend que les Pourvus deſdits Offices demeurent à jamais diſpenſés.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

ARREST DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, du 30 Juin 1766, qui ordonne que les rentes de l'Emprunt fait par les Magiſtrats des Chef colléges de la Flandre maritime, en exécution de l'Arrêt du 13 Novembre 1759, ſeront compriſes dans les diſpoſitions de l'Edit du mois de Décembre 1764.

AUTRE, ET LETTRES-PATENTES ſur icelui, regiſtrées en la Chambre des Comptes, le 6 Juillet 1766, des 7 & 11 Juillet 1766, qui commettent le ſieur CARON, pour faire au lieu & place du ſieur de Beaumois, le payement des rentes conſtituées ſur l'Ordre du Saint-Eſprit.

AUTRE, du 8 Juillet 1766, qui caſſe les Sentences de pluſieurs Élections de Normandie, tendantes à obliger les Débitans de tabac à la preſtation de ſerment & enregiſtrement de leurs commiſſions: déclare qu'ils ne peuvent y être aſſujettis; & fait défenſes aux Officiers deſdites Élections, & à tous autres, de rendre à l'avenir de pareilles Sentences.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Juillet. 1766.	*Jeudi* 24.	*Vendredi* 25.	*Samedi* 2
Ac. des Indes.	1320 15		1317 ½
Emp. de la Com.	416		416
Prom. à 5 p ⅝.	16 ½ 18 5m.		16 ½
Prom. à 4 p ⅝.	35		34 ½
Ac. des Fermes.	860. 62 ½		862 ½ 65. 62 ½
Amortiſſement.	13		
2ſ. p. l. du Dix.	13		13
3e. Loterie.	23 23 ½		23 ½
Annuités.	425	FESTE.	425
Coup. d'An.	82 ½		82 ½
Emp. de 50 mil.	21. 22		22. 22 ½ 5m.
Emp. de 30 mil.	25 ½ 26. 25 ½		25 ½ 25
Col. 1759.	26		26
Canada.	29 30 5m.		29. 28 ½ 5m.
4e. L. Epoques.	23. 10c. 28		23 ½ 10c. 28 ½
Rouette.	23 ½ Av. 25 ½		23 ½ Av. 25 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ⅝			
Bretagne.			
3 p ⅝ ſur les Cui.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 60.

De Cadix.

On a appris que le 24 Juin 1766, il eſt entré dans la Baye de Cadix les vaiſſeaux de Regiſtre *la Concorde*, parti de Lima le 29 Janvier 1766, & le *Saint Chriſtophe*, venant de la Havane, d'où il étoit parti le 1 de Mai dernier. Leur cargaiſon conſiſte, POUR LE COMPTE DU ROI; en 82785 piaſtres fortes en argent & en or; & POUR LE COMPTE DES PARTICULIERS, en 2143289 dito, 41622 arrobes de cacao, 816 arrobes de caſcarille, 2792 quint. de cuivre, 1500 quint. de bois de campêche, 25575 arrobes de ſucre, & diverſes marchand. du pays.

Passage du Sund.

Du 5 au 8 Juillet 1766, il eſt paſſé par le détroit du Sund, 1 Navire ſorti d'Amſterdam pour la Mer Baltique; 37 allant à Amſterdam, dont 7 partis de Stockholm, 11 de Dantzick, 4 de Konigsberg, 2 de Pillau, 3 de Petersbourg, 8 de Riga, 1 de Liebau & 1 de Bornebourg; 2 ſortis de Londres, dont 1 pour Riga & 1 pour Aberdeen; 13 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 7 pour Londres dont 2 partis de Mémel, 2 de Stetin, 2 de Petersbourg & 1 de Rugenwalde; 2 pour Dublin, dont 1 parti de Mémel & 1 de Stockholm, 1 parti de Mémel & 1 de Riga pour Lancaſtre, 1 de Petersbourg pour Briſtol, & 1 de Konigsberg pour Rocheſter.

Récapitulation. Du 5 au 8 Juillet, il eſt paſſé par le détroit pour LA HOLLANDE, 1 Vaiſſeau d'exportation & 37 d'importation; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 2 Vaiſſeaux d'exportation, & 13 d'importation.

Le 6 Juillet 1766, il eſt paſſé par le détroit pour la France, le Navire du Capitaine *Cornelis Sieverts* parti de Saint Martin pour Konigsberg avec du ſel; le 7, les Navirés des Capitaines *Robbert Baxter*, *Thys Symens*, & *Douwe H. Bonſtra*, partis de Riga pour Saint Malo, avec des pierres & des mâts; *Willem Willems*; parti de Rouen pour Petersbourg à fret; *Iver Iverſen Loyt*, parti de Lubeck pour Bordeaux, chargés de lattes; le 8, les Navires des Capitaines *Grigorie wonder*, parti de Bordeaux pour Dantzick ſur leſt; *Eric Lundgreen*, parti de Riga, pour Bordeaux chargé de merein.

De la Rochelle, *le* 17 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les Navires l'*Aimable Nanon*, Capitaine *Juvin*, venant du Cap; & le *Ferme*, Capitaine *Couſtant*, venant du Port au Prince & de Saint Marc, chargés de 5 boucauts, 15 bariques, 1 tierçon, 11 quarts d'indigo, 302 bariques, 5 quarts de ſucre brut, 108 bariques, 26 quarts, 3 ancres de ſucre terré, 62 boucauts, 49 bariques, 153 quarts, 7 ancres de café, 119 cuirs en poil, 113 balles; 71 demi balles de coton, 42 madriers de bois d'Acajou, & 1 quart de caret.

Prix *de quelques denrées.*

Les différens ſels n'ont point de prix fixe; le froment eſt monté juſqu'à 236 l. l'orge nouveau 95 & 100 liv. l'eau-de vie de la Rochelle 95 l. celle de Ré 100 liv. celle d'Oleron 90 livres; celle de Coignac 100 liv. le ſucre en pains 67 livres 10 ſols; le terré, troiſieme ſorte 36 & 38 liv. le brut 18 à 26 liv. le ſyrop 9 & 10 l. l'indigo cuivré 4 liv. 15 ſols & 5 liv. le café de Saint Domingue 12 à 13 ſols 6 den. dito de la Martinique 14 & 15 ſols.

De Bordeaux, *le* 16 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt arrivé dans ce Port du 10 au 15 Juillet 1766, 19 Navires français & étrangers, dont 6 partis des Colonies, ſçavoir, *le Superbe* de 300 tonneaux; Capitaine *Mercier*, venant de Saint Domingue; la *Marquiſe de Bonneuil*, de 300 tonneaux, Capitaine *Bonniot de Benaud*; la *Marie Eſther* de 90 tonneaux, Capitaine *Pelletier*; le *Bourbon*, de 300 tonneaux, Capitaine *André Delbreuil*, venant de la Guadaloupe; la *Marie-Marguerite*, de 250 tonneaux, Capitaine *Ducarpe*, venant de la Martinique; la *Francine* de 100 tonneaux, Capitaine *Sanguinet*, de Nantes, venant de Cayenne avec du ſucre, du café, de l'indigo & autres marchandiſes des Colonies pour divers Particuliers & Négocians de Bordeaux; des 13 autres Navires, 1 venait de Nerva, 1 de Riga, 3 de Wibourg, 1 de Konigsberg, 1 de Norkoping, 1 de Dantzick, 1 de Dunkerque, 1 de Watteford, 1 de Rotterdam, 1 du Havre & 1 de Rouen, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes pour Bordeaux.

Le prix courant des denrées de l'Amérique, eſt le même qu'il étoit le 12 de Juillet, ainſi que le cours des grains & des eaux-de-vie.

De Nantes, *le* 20 *Juillet* 1766.

Arrivée *de Navires.*

Du 11 au 15 Juillet 1766, il eſt entré dans

ce Port 12 Navires français & 10 étrangers. Parmi les français, 5 venaient des Colonies, ſçavoir, la *Henriette*, Capitaine *Maleſcot*, parti de la Guadaloupe; le *Saint Hilaire*, Capitaine *de Vignes*; l'*Hermione*, Capitaine *Cherbonneau*; le *jeune Henry*, Capitaine *Gramont*; le *Doyard*, Capitaine *Chevrier*, partis du Port au Prince; tous les 5 chargés de 1386 bariques, 33 quarts de ſucre brut, terré & tête; de 72 futailles, 84 bariques, 106 quarts, 4 ſacs de café; de 720 balles & ballots de coton, de cacao, d'indigo, de bois de campêche & autres, de liqueurs, de ſyrops & de confitures. Des 7 autres, le *Parfait*, Capitaine *le Beſque* venait de Marſeille avec de l'huile, du ſavon, de l'alun, du liege, des rocailles & d'autres marchandiſes; le *S. Louis*, Capitaine *Dugaux*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Joſ. Corlo*, de l'Orient avec du café, des porcelaines & des peaux de chevreaux; les *Deux Sœurs*, Capitaine *la Salle*; la *Marie*, Capitaine *Fr. Aubert*; la *Perdrix*, Capitaine *Jac. Femelin*, de Bayonne, avec du goudron, de la réſine, des planches de pin, des jambons, des cuiſſes d'oie, des plumes, du vin, de l'eau-de-vie & des bouchons de liege; la *Bonnaventure*, Capitaine *Fr. Dorange*, de Dieppe, avec des verres à vitres.

Les Navires, le *Pere de famille* venant des Cayes Saint Louis, & la *Jalouſie*, venant de la Martinique ſont arrivés à Paimbœuf.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 2 Navires français & 4 étrangers, ſçavoir, la *Silphide*, de 200 tonneaux, Capit. *Denis*, allant aux Cayes; la *Sainte Thereſe*, de 62 tonneaux, Capitaine *Jac. Duhamel*, allant à Dunkerque, avec du ſucre brut, de l'indigo, du café & du coton; le *Saint Jean-Baptiſte* & la *Conception*, Capitaine *Ant. Goiry*, allant à Bilbao, avec des quincailleries, de la fayence, des peaux de veaux, des chapeaux, de la toile, du ſavon, du cacao, de la poudre à poudrer, du ſucre terré & du cacao; les *Trois Freres*, Cap. *Albert Beerents*, allant à Dantzick avec du vin Nantais & d'Amont; l'*Eſtadousberg*, Capitaine *Laards Pederſen*, allant à Tonsbourg en Norwege avec du café, de l'eau-de-vie & du vinaigre; la *Barbe Thereſe*, Capitaine *Thomas Van Pittenhove*, allant à Bruges avec de la graine de génievre, de l'ocre, du coton, du café, du ſucre brut & terré, de l'eau-de-vie, du ſyrop & du cacao.

De Rouen, *le* 21 *Juillet* 1766.

Du 3 au 16 Juillet, il eſt arrivé au Port de Rouen, 16 Navires, dont 4 venant de Saint Malo avec 212 bariques de ſucre terré, 3 bariques d'indigo, 2 quarts de café; 1 de Morlaix avec 16 balles de fil, 600 pieces de plomb, 2 demi barils & 18 pots de beurre, 1 balle de bourre de crin, 183 buches de bois de paliſſandre, 4 balles de coton & du tabac; 1 de Bayonne avec 160 balles de réglisſe, 15 futailles d'indigo, 1 futaille, 1 baril, 1 panier de jambons, 1 caiſſe de chocolat, 60 pains de réſine; 1 venant de Lisbonne avec 2362 cuirs ſecs en poil, 80 pipes d'huile de baleine, 30 fanons de baleine, 1 demi pipe de rack, 1 grenier & 278 pieces de bois de paliſſandre; 5 d'Oſtende avec 72 balles de poivre, 300 ſaumons de plomb, 225 barils de mine de plomb, 44 barils de litharge, 6 blocs d'étain, 79 futailles, 20 ſacs de piment, 202 barils de riz, 47 barils d'huile de baleine, 4 bariques d'émery, 16 bouteilles d'huile de vitriol, 1 caiſſe de caſſea lignea, 1 baril, 2 caiſſes de cornes de lanternes, 6 futailles d'alun, 1 baril de colle, 12 barils de couperoſe, 9 barils de bierre en bouteilles, 1 caiſſe de verre, 1 barique, 13 caiſſes de drogueries & merceries, 123 dents d'éléphant, 10 barils de lie, une caiſſe de caſtoreum, 17 balles de laine de Carmenie, 9 paquets, 6 bottes d'acier, 13 bouteilles d'eau de vitriol, 10 bariques de capillaire, 186 buches de bois de campêche, 1 baril de ſel de Glauber; 2 de Hambourg avec 220 balles de laine d'Allemagne, 1 baril de poil de ſanglier, 6 futailles, 2 ballots de plumes, du fer blanc, du fer noir, du fil de laiton, du cuivre, de la cire, de la viande fumée, des planches en bois gravé, des creuſets, des limes, de la couperoſe, du chicotin, du cuir, du lin, des fanons de baleine, des peaux de lievres, des quincailleries & épiceries; 1 de Roterdam & 1 d'Amſterdam avec de la ceruſe, du fil de fer, du poivre, du bois moulu, du girofle, du papier, de la garence, de l'azur, de la colle, du brun rouge, du vermillon, de la baleine, de l'orge perlé, de l'étain, des mitrailles, du bois de Sainte Marthe, de l'acier, des limes, du tourneſol, des dents d'élephant, de la cire, de la mine de plomb, de la gomme, des pipes, du cuivre, de la canelle, des planches, des amandes, du tamarin, de l'arſenic, des buches de buis, du bois de teinture, du bois d'ébene, du piment, du blanc de plomb, de l'azur, du coutil, du caret, de la laine, des rubans, du ſaumon fumé & quelques autres marchandiſes; 2 venant de Stockholm avec 13 futailles d'alun, 350 ſaumons de plomb, 5260 bottes de fil de laiton, 1 grenier de planches, 4 futailles de goudron, 1 futaille de brai, 1 baril & 3 caiſſes de merceries.

Il eſt auſſi entré dans le même Port, 6 barques venant de Tancarville & de Harfleur chargées d'avoine; 2 barques venant d'Iſigny, chargées de beurre; 2 barques venant de Cherbourg chargées de ſoude, de varecq, de glaces, de beurre & autres marchandiſes; 1 barque venant de Fecamp, chargée de charbon de terre; & 14 aleges venant de Honfleur & du Havre chargées de marchandiſes des Iſles & d'Eſpagne.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

du Cap ; *le Jean-François*, Capitaine *Rouillac*, de *B*ordeaux ; *la Charmante Madeleine*, Capitaine *Bouſquet*, de *B*ordeaux ; *le Solide*, Capitaine *Viviat*, de *B*ordeaux ; *le Grand Cerf*, Capitaine *Couſſicot*, de *B*ordeaux, tous les quatre partis de Saint Domingue ; *l'Eſpérance*, Capitaine *Senac*, de *B*ordeaux, parti de la Guadaloupe ; *l'Aimable Suzette*, Capitaine *Sainerie*, de *B*ordeaux, venant des Cayes Saint Louis ; *la Bonne Union*, Capitaine *Louis Bernard*, de Bordeaux, parti de la Martinique, tous chargés de ſucre, de café, d'indigo, de cacao, de coton, de liqueurs & de ſirops pour différens Particuliers & Négocians de *B*ordeaux ; *le Saint Martin*, Capitaine *Landreau*, venant de Saint Michel, avec 4 milliers, 1 demi cent de morues vertes ; *le Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Poireau*, de *B*ordeaux, venant de Nantes, avec de la toile, du poivre & des pierres ; le jeune *Akke*, Capitaine *Wouzend*, venant de Konisbergs, avec du chanvre en rames, & 1 grenier de planches de ſapin.

De Nantes, *le 26 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 18 au 25 Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 11 Navires Français & 4 Etrangers. Parmi les Français 4 venaient des Colonies, ſçavoir, le *Pere de famille*, de 300 tonneaux, Capitaine *Richard*, parti des Cayes ; *la Jalouſie*, de 140 tonneaux, Capitaine *Villars*, de Saint Malo ; *la Louiſiane*, de 100 tonneaux, Capitaine *Fouque*, partis de la Martinique ; & *le Port au Prince*, de 300 tonneaux, Capitaine *Billard*, parti du Port au Prince, tous les quatre chargés de 1198 bariques, 3 tierçons, 21 quarts de ſucre brut, terré & tête, 88 futailles, 62 bariques, 42 tierçons, 242 quarts, 1 baril, 133 ſacs de café, 22 futailles, 3 quarts d'indigo, 206 balles de coton, du cacao, du caret, du ſirop & des confitures. Les 7 autres Navires Français, ſçavoir, *la Sainte Anne*, Capitaine *Jean Kerner* ; *l'Union*, Capitaine *François Chaton* ; *la Sainte Roſe*, Capitaine *Joſeph Merien*, étoient partis de Port Louis & de l'Orient avec des mouſſelines, des mouchoirs, des porcelaines & du thé ; *l'Hercule*, Capitaine *Peniſſon*, venait du Banc de Terre Neuve, avec des morues vertes ; *le Saint Jean*, Capitaine *Louis la Clotte*, arrivait de Bordeaux avec du vin, du drap de Carcaſſonne, du merain pipage, de l'épicerie, de l'acier, du paſtel, des cendres gravelées, des flacons de verre & des bouchons de liége ; *la Charlotte*, Capitaine *Jean Salaun*, apportait d'Audierne des poiſſons ſecs. Des quatre Etrangers *la Bonne Eſperance*, Capitaine *Melle Rinkes*, venait de Dantzick avec des planches de ſapin ; *la Fredericka*, Capitaine *Johan Wender*, de Suede, avec 1273 barres de fer, 2900 planches de pin ; 10 barils de brai gras & 13 manches de gaſſe ; *la Jeune Antie*, Capitaine *Sibolt Albert Hingle* ; & *la Proſperité*, Capitaine *Adrien Jacob Tart*, d'Amſterdam, l'un ſur l'eſt & l'autre chargé de diverſes marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps, 3 Navires Français & 7 Etrangers, ſçavoir, *l'Aimable Manon*, Capitaine *Moiſan* ; *l'Union*, Capitaine *Pierre Gatineau* ; *la Notre-Dame des Anges*, Capitaine *Joſeph Touranne*, le premier allant en Guinée, le ſecond à Dunkerque avec du vin, & le troiſiéme à Marſeille avec du fer, des pierres à fuſil, du ſucre en pains & de la toile ; *la Lida*, Cap. *Adrian Backer*, allant à Amſterdam, avec de l'ocre, du ſucre brut & terré, de l'indigo & du café ; *les deux Demoiſelles Anna*, Capitaine *Adriaan Thart*, allant à Livourne, avec du bois de campêche, de l'indigo & du ſucre ; *le Warterfort*, Capitaine *Laurent Norris*, allant à Cadix, avec des pierres à fuſil, des peaux de veau corroiées, de la toile, de l'étamine & du ſucre, *la Sara Helena*, Capitaine *Lievenden Boeg*, allant à Middelbourg, avec du ſucre & du cafe ; *le Retrouvé*, Capitaine *François Coireau*, allant au Ferol, avec de la farine, des étoffes de ſoie, de la toile & du café ; *la Marie-Françoiſe*, Capitaine *Michel Dumoulin*, & *le Palmier*, Capitaine *Pieter Dickſon*, allant à *B*ruges, avec du café, des ſyrops, du ſucre, du cacao & du thé.

Du Havre, *le 28 Juillet 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 24 au 27 de Juillet 1766, il eſt entré dans ce Port 7 Navires Français & Etrangers, ſçavoir, *la Marguerite*, Cap. *Beauvais*, & *le S. Martin*, Cap. *Germain*, du Havre ; le premier venant de la Martinique, d'où il était parti le 12 Juin ; le ſecond de S. Marc, d'où il était parti le 15 Juin (*) ; *la Marguerite*, Cap. *Yver Yveben*, venant de Norvege, & en relâche en ce Port, allant à Bilbao ; *l'Ange Gabriel*, Cap. *L. le Villain*, venant de Bordeaux, chargé de vin pour le Havre, Honfleurs & Rouen ; *l'Inconnue*, Cap. *Jean le Vue*, venant de Nantes, chargé d'ardoiſes ; *la Bien Aimée*, Capitaine *Jean Dreau*, de Vannes, & *l'Eliſabeth*, Capitaine *Jacques le Turc*, de Cherbourg, revenant de Marennes, chargés de ſel.

Départ *de Navires.*

Le 25 il eſt ſorti de ce même Port les Navires *la Montagne de Jarel*, Capitaine *Ole Angelbretsen* ; *les trois Freres*, Capitaine *H. Modenver* ; *la Victoire des deux Freres*, Capitaine *Jacob Sparman*, allant tous en Norvege ſur leur leſt, n'emportant que 1647 livres de café.

(*) *On donnera le chargement de ces Navires à l'ordinaire prochain.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 5 Août.

AGRICULTURE.

De Londres.

PArmi les Bils auxquels le Roi a donné ſon conſentement dans la dernière Seſſion du Parlement, il y en a eu quarante-huit dont l'objet était de partager & d'enclore les Communes, particulièrement dans les Comtés du Nord.

Le prix de la graine de navette a augmenté de 12 ℔ ſterlings à 19 ℔ par laſt. On doit attribuer la cauſe de cette augmentation aux demandes conſidérables qu'on a faites du marc de l'huile qui en provient pour engraiſſer le gros bétail.

Il eſt arrivé au mois de Juin à Londres de Philadelphie 800 quarters de bled. Ce ſont les premiers qui ayent été importés de cette Iſle depuis l'Acte du Parlement qui a permis l'importation libre des grains des Colonies Anglaiſes de l'Amérique.

On a importé dans le mois de Juin dernier de la Nouvelle Angleterre à Briſtol quelques eſſais de ſucre de l'Amérique tirés du jus d'Erable. On aſſure qu'il y a très-peu de différence pour la qualité entre ce ſucre & celui des Barbades.

Il eſt entré dans le même mois à Briſtol une grande quantité de bois de teinture du cru de l'Afrique. Ce bois n'eſt pas inférieur pour la qualité à celui qui vient de la Baye de Honduras.

Un Negre libre d'Antigoa a découvert une très-belle teinture de cramoiſi. Elle eſt tirée d'une préparation du fruit de l'arbre appellé *Manchenille*. Cette teinture par ſon brillant ſurpaſſe toutes celles qu'on a faites juſqu'à préſent, & elle eſt très-ſolide.

Culture *de la grande Pimprenelle & avantages qu'on peut en retirer, par M. Daviers Lambe, Recteur de Ridley près de Dartfort en Kent.*

Quelques Cultivateurs firent demander à M. Daviers Lambe comment la Pimprenelle avait pu réuſſir malgré les grandes chaleurs de l'été (1765.) Voici la réponſe de M Lambe. Elle eſt adreſſée à M. L. Dr. Templeman.

La Pimprenelle quoiqu'en verd fut très-belle pendant tout l'hyver, mais elle fit ſi peu de progrès juſques vers la mi-Avril ſuivant, que je crus être obligé de la faire paître par des troupeaux. Je le fis en effet, mais un peu tard, & j'y laiſſai les beſtiaux trop longtemps; ſçavoir, depuis la mi Avril, juſqu'au 20 Mai; ce qui était très-mal fait, parce que la Pimprenelle commençait alors à monter en tige pour porter de la graine, & les beſtiaux mangèrent ces tiges; ce qui diminua conſidérablement la quantité de graine, & retarda beaucoup la crue de la plante. J'y envoyai paître des brebis, des agneaux, des veaux, & ils mangèrent tous avidement de cette plante, & s'en trouvèrent très-bien. Le 6 Juillet, je fis faucher ce champ dans un temps favorable; ſix hommes & quatre garçons battirent & nettoyèrent cette graine en 7 jours de temps. Je re-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

cueillis 200 boiſſeaux de graine nettoyée, autant de ſacs d'épis & ſept *laſtis* ou *laſtes* (ſorte de poids) de foin ſur un champ de 7 acres & un quart. (L'acre d'Angleterre contient 720 pieds de Roi en longueur & 72 en largeur.) Comme cette quantité de graine m'était plus que ſuffiſante, je ne cherchai pas à en avoir une deuxième récolte; mais je fus très-curieux de voir le profit que cette herbe produirait en pâturage. Dans cette vue, 10 ou 12 jours après que ce champ eut été nettoyé, j'y fis conduire 7 vaches, 2 veaux & 2 chevaux; ils profitèrent tous à merveille; les vaches donnèrent plus de lait, & à ce qu'il me parut, du meilleur que tout autre fourrage, ſans que ce lait eût contracté aucun goût particulier; d'où je conclus que la Pimprenelle eſt la meilleure nourriture qu'on puiſſe donner aux vaches. Le temps alors était extrêmem^t ſec, & tous nos autres pâturages étaient brûlés; mais la Pimprenelle croiſſait, fleuriſſait & profitait, comme s'il avait plu abondamment pluſieurs ſemaines. Les beſtiaux que j'avais fait conduire dans ce champ, y pâturèrent conſtamment juſqu'à la S. Michel. Vers la mi-Novembre, la Pimprenelle avait encore cru ſi fort, que j'envoiai dans ce champ ſix beſtiaux, & ſi le temps ne devient pas trop rigoureux, je me propoſe de les y laiſſer juſqu'à Noël. La paille de la Pimprenelle, après qu'on l'a battue & ſéparée de la graine, eſt un très-bon fourrage pour les chevaux, les vaches, les veaux & les moutons; les épis ſont auſſi très-bons, mélangés avec d'autres épis ou avec de la bâle. J'en ai nourri des troupeaux de toute eſpèce, ſoit dans les champs, ſoit dans l'étable, en mettant la paille dans les rateliers, & la bâle dans les auges: il ſerait infiniment plus profitable que la paille fût hachée ou autrement préparée au moyen d'une machine propre à cet effet.

QUARTIER DE JANVIER 1766.

ETAT des Grains de toutes eſpeces, Farines, Grains & Légumes ſortis & entrés par tous les différens Ports & Bureaux du Royaume, pendant les mois de Janvier, Février & Mars 1766.

SÇAVOIR.

QUANTITÉ PAR QUINTAUX.

	Froment ou Méteil.	Seigles.	Farines.	Avoines.	Orges, Sarafins, Maïs & autres menus grains & grenailles.	Féves & autres légumes & grains.
Sortie.	4010489 35lb	191099 56lb	2501999 95lb	15334q 97lb	5093099 20lb	18764q 87lb
Entrée.	208116 65	7406 43	1122 36	1667 65	8015 16	11699 63
Reſte de ſorti.	192931 70	11703 13	23897 59	13667 32	42915 4	7065 24

EVALUATION de la ſortie réelle des grains, farines & autres légumes ſecs ſur le pied de la valeur fixée pour la perception des droits, ſçavoir, 6 ℔ 5 ß par quintal de froment, 10 ℔ par quintal de farine, 5 ℔ par quintal d'avoine, 4 ℔ 3 ß 4 ₰ par quintal de ſeigle menus grains & grenailles, 5 ℔ 17 ß par quintal de légumes ſecs.

SÇAVOIR:

QUARTIERS	FROMENT.		FARINE.		AVOINE.		SEIGLES & autres Grains.		LEGUMES SECS.	
	Quintx.	Valeur.	Quint	Valeur.	Quint	Val.	Quintx.	Valeur.	Quintx.	Valeur.
		l. ſ.		l.		l.		l.		l. ſ.
Octobre 1765	401375	2508593 15	21468	214680	11815	59075	123744	515600	41155	240756 15
Janvier 1766.	92931	1205818 15	23897	238970	13667	68335	54618	227575	7065	41330 5

On a mis dans ce tableau ce qui reſtait de différens grains ſortis pendant le quartier d'Octobre 1765, afin qu'on en pût faire la comparaiſon avec ceux qui ſont ſortis de même dans le quartier de Janvier 1766. On donnera dans la Gazette prochaine les états de comparaiſon des quartiers d'Octobre 1765 avec celui d'Octobre 1764 & de Janvier 1766, avec celui de Janvier 1765.

RAPPORT

De M. l'Abbé David, Membre du Bureau d'Agriculture, de M. Lecourt, Médecin Aſſocié, & de M. Verrier, Secrétaire perpétuel du Bureau de Tours, ſur les défrichemens opérés le 24 Décembre 1765, avec la charue de M. Deſpommiers.

Le terrein dans lequel il s'agiſſait de défricher était un de ceux auxquels on donne dans cette Province le nom de *Pâtureaux*, parce qu'étant à la proximité des métairies les beſtiaux ſont continuellement à même d'y pâturer ſous les yeux de leurs Maîtres. Ce terrein eſt de l'eſpèce de ceux que nous appellons *bournais gras*, ſans pierres, & d'une aſſez bonne qualité; il était rempli d'épines noires, de quelques ſouches d'épines blanches, & de quelques racines de chêne.

La charue de M. Deſpommiers était montée ſur 2 roues de 54 pouces de hauteur, & à cet égard différait de beaucoup de celles avec leſquelles il opéra en 1764 à Chanteloup, & l'année précédente à Meſlay & à Semblançay; le ſoc nous en a paru plus court & préſenter un triangle oblong par ſa pointe, & d'une direction horiſontale dans toutes les parties qui le compoſent. Il ne differe de ceux dont nous nous ſervons en Tourraine pour les terres Septentrionales qui avoiſinent les bords de la Loire, qu'en ce qu'il eſt plat, & que les autres ſont cintrés dans leur ſuperficie. Nous croyons qu'il ſerait difficile de déterminer par des raiſons phyſiques ſi cette différence donne un avantage au ſoc de la charue de M. Deſpommiers ſur l'autre, nous eſtimons même que dans les défrichemens que M. Deſpommiers fait faire à ſa charue, loin d'applatir le ſoc comme il fait le ſien, il ſerait peut-être néceſſaire que du côté qu'il entame le défrichement, il eût un pouce ou un pouce & demi d'élévation ſenſible ſur la partie que ſa charue rejette à droite, & qu'au moyen du verſoir elle retournât ſur le ſillon défriché précédemment. Nous appuyons ce raiſonnement (que nous donnons cependant comme une conjecture, &